

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Convocation du 04 décembre 2025

La convocation a été adressée individuellement le 04 décembre 2025 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion ordinaire qui aura lieu le mercredi 10 décembre 2025 à 18 h 30.

C : 04/12/2025

Séance du 10 décembre 2025

A : 15/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courbouzon, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie de Courbouzon, **sous la présidence de Monsieur Pierre POULET, Maire.**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. Pierre POULET, Mme Michèle GRÉA, M. Jean Louis BONNY M. Baptiste CHOULOT, M. Joseph CUCCIARDI M. Franck MOLINAS, Mme Annick PERRAUT, Mme Annie PLANCHE.

Absents excusés : M. Stéphane FERROUD (Pouvoir à Mme Annie PLANCHE)

Absents non excusés : M. Christophe DARMNEY, Mme Özlem TÜZÜN.

Monsieur Jean-Louis BONNY a été désigné secrétaire de séance.

Information préalable : M. le maire demande l'adjonction d'un point à l'ordre du jour :
Défense Incendie : lancement des travaux chemin de la nue

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DONNE SON ACCORD pour adjonction d'un point à l'ordre du jour

1 – Approbation compte rendu dernière réunion :

Le compte-rendu de la réunion du 06 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 – Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance de 5 déclarations préalables, et de 3 droits de préemption,

Déclarations préalables

- DP 0391692500016 : Installation d'une piscine hors sol 140 Route du Sud de Revermont
- DP 0391692500024 : Pose de grillage sur un mur mitoyen 113 Chemin des Murots
- DP 0391692500026 : Pose de grillage sur un mur mitoyen 115 Chemin des Bruyères
- DP 0391692500028 : Remplacement fenêtres, remplacement volets, remplacement de 2 portes de garages
199 Chemin des Bruyères
- DP 0391692500029 : Rénovation toiture maison d'habitation et dépendances, suppression de 2 cheminées
19A Rue de Montorient.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la renonciation au droit de préemption urbain pour :

- une propriété bâtie 51 Rue du Goujon,
- une propriété bâtie 431 Route du Val de Sorme
- une propriété bâtie 369 Rue de la Cascade

3 – Modification des statuts ECLA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des changements de statuts d'ECLA

- reformulations en matière de compétence « Petite enfance » pour ne pas risquer de pertes de financements de la part de la CAF
- la compétence « Assainissement » figurait parmi les compétences optionnelles alors qu'elle fait partie des compétences obligatoires de la communauté d'agglomération, au même titre que la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)
- La compétence Eau potable ne figurait pas dans les statuts
- précisions dans la compétence Tourisme afin de permettre la labellisation « Grand site de France » de la reculée de Beaume-les-Messieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE que la commune de COURBOUZON adhère à la modification des statuts ECLA

4 – Rachat Terrain Billet

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mr et Mme Philippe BILLET propose à la commune une parcelle sur son terrain, route du Sud Revermont, afin de réaliser un trottoir, pour le prix d'un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE d'acheter le terrain de M. et Mme Philippe BILLET pour un euro symbolique

CHARGE Mr le Maire de procéder à tous les actes et diligences à cet effet.

5. Délibération à Mme Michèle GREA pour signatures d'actes administratifs d'acquisitions de biens.

Mr le Maire explique au conseil qu'il ne peut à la fois recevoir un acte administratif concernant la commune pour le valider, et en être le signataire. Cet acte administratif doit donc être signé par un membre du conseil spécialement désigné à cet effet. Il propose Mme Michèle GREA, 1^{ère} adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de donner la délégation de signature pour actes administratifs d'acquisitions de biens à Mme GREA Michèle pour les différents dossiers en cours.

6. Annualisation heures employé

M. le Maire expose au conseil la nécessité d'annualiser les heures de travail de M. MARMONT Stéphane, agent technique, avec mise à jour de ses horaires, avec répartition sur l'année, et réduction du temps de pause méridien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

ACCEPTE l'annualisation des heures de travail de M. MARMONT Stéphane

7. Adhésion mutuelle CDG

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le centre de Gestion du Jura adhère à une mutuelle santé. Avec une participation de la commune à partir de janvier 2026, à hauteur de 20€.

Après enquête auprès des salariés, la proposition de mutuelle du CDG leur agréée, elle est donc retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'adhérer à la mutuelle santé proposée par le centre de Gestion du jura

8 Engagement dépenses investissements 2026

Engagement dépenses investissement

Mr le Maire expose : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er}janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart (25 %) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

9 Fongibilité des crédits 2026

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permet notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global du budget ; .

Il est proposé au Conseil Municipal de ;

-autoriser M ; le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Le conseil Municipal,-après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**AUTORISE M.** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

10 Défense Incendie lancement des travaux chemin de la nue.

Mr le Maire fait le point de la situation sur ce dossier.

L'enquête pour déclaration d'utilité publique sur la parcelle à coté de Kiva a été reportée pour plusieurs raisons : administratives, modifications du projet, et changement dans les indivisaires du fait du décès de l'un d'eux, ce qui retardera l'aboutissement de l'enquête publique..

D'autre part Mr le Maire en a profité pour demander d'autres devis sur ces projets.

Il ressort que la société Agri TP propose une quotation à 34 488.50€ht / 41 386.20 ttc pour la citerne Chemin de la Nue (contre 43 255€ ht pour Petitjean TP) ; et pour le projet Kiva 121 642€ ht contre 139 759€ ht.

Considérant le retard pris pour assurer la défense incendie de la commune et notamment des habitations des particuliers, Mr le Maire propose de lancer sans tarder les travaux chemin de la Nue (citerne) et vers l'entreprise Chagneux (poteau Incendie) sans attendre les résultats de l'enquête publique qui prendra du retard ; et donc de reporter à plus tard la réalisation de la DECI route de Beauregard / Kiva.

Le financement se présenterait comme suit

Dépenses	HT	Recettes		HT
Travaux citerne	34 488.50	Subvention Conseil Departemental 35%	35 %	13 680.00
Poteau incendie	4 202.00	DETR	30 %	11 726.00
Achat terrain	398.00			
		Total subventions	65%	25 406
		Reste à charge commune	35%	13 682.50
Total HT	39 088.50	Total HT		39 088.50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer les travaux pour la première partie Chagneux, Chemin de la nue

-**APPROUVE** le plan de financement proposé

-**AUTORISE** Mr le maire à engager toutes procédures pour demander des subventions y afférentes, notamment la DETR, et signer tous documents en rapport

-**AUTORISE** Mr le maire à élaborer, signer et transmettre les documents d'urbanisme pour ce projet,

- **RETIENT** le devis proposé par la Sté Agri TP pour le projet Chemin de la Nue, ainsi que le devis Ecla Eau pour le poteau incendie Chagneux

Infos diverses :

- Elections municipales 15 et 22 mars 2026 : Un tableau des heures de permanences sera élaboré lors du prochain Conseil Municipal

- M. le Maire informe le Conseil Municipal sur la demande d'un habitant de COSGES pour l'installation d'un camion pizza les mardis et jeudis sur la commune de Courbouzon, avec branchement électrique.

M. le Maire s'engage à lui téléphoner pour savoir si son four est électrique ou non.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

La décision du Conseil Municipal sera prise en conséquence.

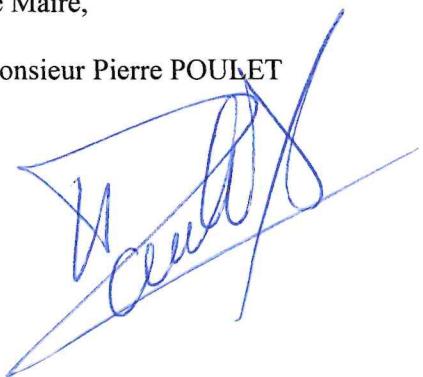
- Le repas des Aînés du 22 novembre a réuni 87 participants qui ont pu apprécier le menu concocté par le traiteur Eric Bonin et profiter de ce temps de retrouvailles dans une ambiance musicale. 45 Aînés n'ayant pas participé au repas se verront offrir un colis gourmand à l'occasion de la fin d'année.
- Le radar pédagogique de la rue Beauregard est souvent hors service,
Une entreprise doit intervenir.
- Rappel des vœux : le samedi 10 janvier 2025.

Le prochain conseil se tiendra le 12 février 2026 à 18h30.

Séance levée à 19h30

Le Maire,

Monsieur Pierre POULET



Le secrétaire de séance,

M. Jean Louis BONNY

